



Secteur : DH ATL03
Code FR5300049

Région littorale :

Bretagne

Département littoral :

Finistère

Communes littorales :

Concarneau, Nevez, Trégunc

Superficie :

Superficie extension : 9 076 Ha
Espace marin : 100 %
Superficie globale : 9 801 Ha
Espace marin : 96.7 %

Statut des propriétés :

- Eaux intérieures et eaux territoriales françaises
- Domaine public maritime

Patrimoine naturel remarquable

Espèces d'intérêt communautaire : 2
Habitats d'intérêt communautaire : 6
Espèces OSPAR : 1
Habitats OSPAR : 2

Principaux usages :

Pêche professionnelle (arts traïnants : drague à coquillages ; arts dormants : filets, casiers, palangres, lignes), pêche de loisir (embarquée, à pied et sous-marine), extraction de matériaux marins, plaisance et nautisme, transport maritime de passagers, clapage

Partenaires pour la gestion du site :

- Collectivités territoriales
- Communauté de communes de Concarneau Cornouaille
- Communes
- Conservatoire du Littoral
- Bretagne Vivante - SEPNEB
- Organisations socio-professionnelles représentatives
- Usagers

Directive Habitats

DUNES ET COTES DE TREVIGNON



Avec Concarneau et sa ville close, Pont-Aven, la célèbre cité des peintres, et les îles de Glénan qui sont un des hauts-lieux de la plaisance, cette côte Est du quadrilatère Penmarc'h, Glénan, Trévignon, Concarneau se trouve au cœur d'une importante région touristique qui repose également sur un patrimoine naturel et paysager remarquable traduisant une dynamique géomorphologique intéressante à l'échelle régionale. L'importance des activités d'extraction de matériaux marins au cours des années 1960 illustre cette spécificité. La pointe de Trévignon constitue la fin d'un long cordon dunaire de 5 km qui débute au niveau de la Pointe de la Jument. Une grande partie de ce secteur fait l'objet d'une protection au titre de la Loi du 2 mai 1930 en raison notamment de nombreux lochs et étangs arrière-dunaires encadrés par des affleurements de granite qui se prolongent en mer.

Le site d'intérêt communautaire « Dunes et Etangs de Trévignon » a fait l'objet d'une première proposition en décembre 1997.

Le travail a véritablement démarré à partir de 2002 et le Tome 1 – Etat des lieux – a été présenté par la Commune de Trégunc, opérateur local, en mai 2005. La partie maritime représentait 62 % de la surface du site.

En suivant un gradient Est-Ouest, la Baie de Concarneau - La Forêt est constituée d'une alternance de larges bandes de maërl, de vases et de sables vaseux plus au large. Ces vases se maintiennent grâce à l'abri formé par l'échine rocheuse des îles Glénan.

Maërl



Justification de la proposition de désignation

L'extension du site a pour objectif majeur d'englober l'ensemble du banc de Maërl dans le site Natura 2000 et de prendre en compte la partie côtière intertidale et infratidale propre à l'habitat « Récifs » ainsi que les zones de sables (1110) et d'estran (1140) et de vasières (1160)

L'habitat de maërl correspond à un habitat d'un grand intérêt patrimonial : la complexité architecturale des bancs de maërl constituées par des algues rouges que sont *Lithothamnion calcareum* et *L. coralloides* offre une multiplicité de niches écologiques, favorisant la diversité biologique. Le maërl ayant besoin de lumière pour sa photosynthèse, sa profondeur est déterminée par la turbidité de l'eau. Les faciès à Maërl varient aussi suivant la direction de la houle et des courants dominants. Dans ce secteur très marqué par les apports terrigènes, une dynamique côtière d'interface avec les lochs et les étangs et une dérive littorale importante, les bancs de Maërl sont très dépendants de la turbidité induite naturellement ou par les activités anthropiques pouvant générer des matières en suspension tels que le clapage des boues de désenvasement des ports ou l'extraction de matériaux marins.

L'état de conservation du banc de Maërl au sein du périmètre proposé est jugé favorable même si au Sud de Concarneau, celui-ci peut être considéré dans un état de conservation moyen. En outre, cet habitat héberge à Trévignon deux espèces rares : les bivalves *Limatula subauriculata* et *Tellina donacina* à l'échelle de la Bretagne. A noter également la présence non négligeable de la praire et de la palourde rose qui constituent des ressources exploitables dans les bancs de maërl.

Enfin, l'anse de Pors Breign est le seul secteur abrité dans une zone à fort hydrodynamisme. Elle abrite une mosaïque de faciès d'habitats de type 1110-3 dont : sable grossier, herbier à *Zostera marina*, graviers, banc de maërl. Cette diversité de faciès, dont deux de valeur écologique remarquable, à une aussi petite échelle est un patrimoine à prendre en compte.

Il s'agit également de prendre en compte dans ce périmètre l'ensemble des zones concernées par les habitats élémentaires de sables ou de vases, exondés à marée basse ou infralittoraux.

Concernant l'habitat « Récifs », il concerne des entités rocheuses, d'origine granitique, essentiellement représentatives de la roche supralittorale (1170-1), de la roche médiolittorale en mode exposé (1170-3) et de la roche infralittorale en mode exposé (1170-5) avec des points de suivis du REseau BENThique pour le site de Linuen (subtidal rocheux-faune/flore : Derrien-Courtel S., 2006) et pour la zone de Trégunc (intertidal rocheux-flore : Ar Gall & Le Duff, 2005). Le site de Linuen présente une richesse spécifique intéressante mais qui n'est pas très élevée en comparaison avec d'autres sites, cette diversité spécifique diminuant de

manière importante avec la profondeur et l'importante perte de diversité floristique : la transparence des eaux et sa qualité expliquent pour partie cette situation. Les faciès à faune suspensivore ou filtreuse sont plus nombreux sur les parois des blocs rocheux qui modèlent ce paysage sous-marin. Sur la partie Est du site, la topographie est variée mais la profondeur reste relativement faible permettant ainsi le développement de Laminaires. La richesse spécifique associée est intéressante, marquée notamment par la présence de rhodophycées et d'algues de taille moyenne.

Par conséquent, la prise en compte de ce périmètre permet d'appréhender correctement le fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers même si, d'un point de vue scientifique, l'intérêt de la zone doit s'appréhender au niveau des trois sites jointifs qui sont proposés : Penmarc'h à l'Ouest, Glénan au centre, Trévignon à l'Est.

Par ailleurs, Des espèces de mammifères marins peuvent être observées dans ce secteur à l'instar du Grand dauphin et du Marsouin commun, espèces également listées en annexe 2 de la Directive Habitats.

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

La désignation d'un site Natura 2000 élargi permettra une meilleure représentation du fonctionnement écologique de cet ensemble. Sur la base du travail déjà réalisé d'inventaires, de concertations, de préconisations et de mesures de gestion par l'opérateur, l'extension de ce site permettra de conduire un projet territorial adapté intégrant l'ensemble des acteurs et des activités maritimes avec des moyens augmentés.

Néanmoins, afin d'accroître la pertinence de certaines mesures de gestion qui seront proposées, il sera nécessaire que les opérateurs des sites Natura 2000 de Penmarc'h, Glénan et Trévignon travaillent de concert puisque ces trois sites sont jointifs et qu'ils définissent en réalité, la bonne échelle de travail par rapport au fonctionnement écologique de ce secteur très maritime.

Le maintien du bon état de conservation des bancs de maërl, la gestion des activités nautiques, l'information et la sensibilisation, questions prioritaires à traiter, pourront ainsi être mieux abordées par rapport aux enjeux de conservation et de gestion. Il sera également important de réaliser un suivi de la qualité des eaux, à travers les points DCE et REBENT et la question des matières en suspension qu'elles soient d'origine terrigène et issues du bassin versant ou qu'elles soient en rapport avec le problème du clapage en mer.

Ces orientations, envisagées dans un cadre plus large et en associant d'autres aires marines et d'autres acteurs, pourront être définies à partir de la palette d'outils déclinée par la Loi du 14 avril 2006 à l'instar du

Parc Naturel Marin, outil de concertation et de gestion adapté à cette échelle de territoire. Le maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces bénéficiera *in fine* aux activités et ressources halieutiques et aux activités récréatives et touristiques.

Sources/Bibliographie :

Ar Gall E, Le Duff M., 2005. *Suivi stationnel des roches intertidales (flore). Résultats de la surveillance du benthos, Région Bretagne*. REBENT-IFREMER/IUEM-UBO, 47 p.

Derrien S., 2006. *Suivi stationnel des roches subtidales – 2004-2005 – Suivi du Benthos, Région Bretagne*. REBENT – IFREMER/MNHN, 262 p.

Ehrhold, A., Blanchet, A., Hamon, D., (et collab.), 2006. *Réseau de surveillance benthique (REBENT) – Région Bretagne. Approche sectorielle subtidale : Identification et caractérisation des habitats benthiques du secteur Glénan*. IFREMER/REBENT, 62 p.

GEOLITTOMER, 200X. *Carte de synthèse du littoral de la Bretagne*. Géolittomer-LETG UMR 6554 CNRS, 6 p.

Grall J., 2003. *Fiche de synthèse sur les biocénoses : les bancs de maërl*, Rebent, 20 p.

Commune de Tregunc, 2005. *Document d'objectifs, Tome I – Etat des lieux et objectifs de gestion - Site Natura 2000 FR 5300049 « dunes et étangs de trevignon » Rapport d'étape mai 2005*. Tregunc/DIREN Bretagne, 122 p.



Directive Habitats

DUNES ET COTES DE TREVIGNON

Liste et code des habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension

1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

- 1110-1 - Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers de *Zostera marina* (façade atlantique)
- 1110-2 - Sables moyens dunaires (façade atlantique)
- 1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maërl (façade atlantique)
- 1110-4 - Sables mal triés (façade atlantique)

1130 – Estuaires

- 1130-1 - Slikke en mer à marées (façade atlantique)

1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

- 1140-1 - Sables des hauts de plage à Talitres
- 1140-2 - Galets et les cailloutis des hauts de plage à Orchestia
- 1140-3 - Estrans de sable fin
- 1140-4 - Sables dunaires
- 1140-5 - Estrans de sables grossiers et graviers
- 1140-6 - Sédiments hétérogènes envasés

1160 – Grandes criques et baies peu profondes

- 1160-1 - Vasières infralittorales (façade atlantique)
- 1160-2 - Sables hétérogènes envasés infralittoraux. Bancs de maërl (façade atlantique)

1170 – Récifs

- 1170-1 - La roche supralittorale (façade atlantique)
- 1170-3 - La roche médiolittorale en mode exposé (façade atlantique)
- 1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)
- 1170-8 - Les cuvettes ou mares permanentes (façade atlantique)
- 1170-9 - Les champs de blocs (façade atlantique)

1180 - Structures sous-marines causées par des émissions de gaz

Liste et code des espèces d'annexe 2 de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension et espèces de la Convention OSPAR (*)

- 1349 - Grand dauphin *Tursiops truncatus*
- 1351 - Marsouin Commun *Phocoena phocoena* (*)

Liste des habitats de la Convention OSPAR justifiant la désignation d'une extension

- Bancs de Maërl
- Bancs de zostères